



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 9 juin 2015, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord.

**A1506-399**

## **Remplacement du Forum intersectoriel des ressources et du territoire (FIRT) – Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement**

---

Dans le cadre d'un processus de décentralisation en matière de développement du territoire et des ressources naturelles, qui s'est échelonné sur plusieurs années, la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGIM) a adopté en 2010 le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* et mis sur pied un Forum intersectoriel sur les ressources et le territoire (FIRT), permettant ainsi une concertation entre les principaux acteurs locaux concernés.

À la suite de l'abolition de la CREGIM par le gouvernement du Québec et la mise en place graduelle d'une nouvelle façon de faire, la composition et les mandats du FIRT doivent être revus en fonction de cette nouvelle réalité et des nombreux défis auxquels aura à faire face l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine à l'égard du développement de son territoire public et de ses ressources naturelles.

CONSIDÉRANT QUE le territoire public compte pour 30 % de la superficie totale de l'archipel et que celui-ci abrite des écosystèmes d'une grande richesse et d'une grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux à l'égard de ce territoire tant du point de vue environnemental, social qu'économique;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine est devenue gestionnaire du territoire public à la suite de la signature, avec le ministère des Ressources naturelles, d'une convention de gestion territoriale (CGT);

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération entend favoriser et assumer une plus grande prise en charge du milieu quant à la gestion et au développement de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE le FIRT dans sa formule d'origine a démontré la nécessité de réunir autour d'une table les différents acteurs qui par leurs actions ou leurs connaissances ont un lien direct avec le territoire public et les ressources qu'il contient;

CONSIDÉRANT QUE sous l'égide de la CREGIM, le milieu s'est également doté d'un groupe de référence en environnement (GRE), qui avait comme mandat d'échanger sur des dossiers à caractère environnemental et au besoin soumettre des avis aux instances politiques;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2014, les membres du FIRT et du GRE sont arrivés à la conclusion que la fusion des deux comités en une seule et même entité permettrait un travail plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention relative à la gestion des terres publiques exige que l'Agglomération se dote d'un comité multiressource et qu'il a été décidé que le FIRT, auquel on ajouterait des utilisateurs, devait également assumer ce rôle;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine que le conseil se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière de gestion des terres publiques et de protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine se dote d'un comité consultatif qui remplacera le FIRT et le GRE et qui jouera également le rôle du comité multiressource prévu dans le cadre de la Convention de gestion territoriale (CGT);

que le comité, qui portera dorénavant le nom de *comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE)*, soit chargé d'étudier et d'émettre des recommandations au conseil d'agglomération sur toute question qui lui sera soumise à l'égard de la gestion et du développement du territoire public et de ses ressources, ou de tout autre dossier à caractère environnemental qui aurait un lien avec ce territoire;

que le comité joue également le rôle du comité multiressource tel que requis par la Convention de gestion territoriale et sur la base des orientations contenues dans la planification d'aménagement intégré (PAI) qui en découle;

que le comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement soit composé des membres suivants :

- un élu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- un élu de la Municipalité de Grosse-Île
- un représentant du Comité ZIP
- un représentant d'Attention FragÎles
- un représentant de la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine
- un représentant de Tourisme Îles de la Madeleine
- un représentant du Club de VTT des Îles
- un représentant du ministère des Transports du Québec
- un représentant du CERMIM
- un représentant du MAPAQ
- un représentant du Bon goût frais des Îles
- trois utilisateurs
- deux citoyens représentant la société civile

Le comité sera appuyé sur le plan technique par MM. Serge Bourgeois et Benoit Boudreau qui devront assurer la logistique et le bon fonctionnement du comité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 20 juillet 2015

Jean-Yves Lebreux, greffier